



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

10 juin 2022



Lettre d'information France 2030 en Seine-Maritime

Édito



Pierre-André Durand

Préfet de la région
Normandie, préfet
de la Seine-Maritime

Dans le cadre du Plan France Relance, le volet investissement du Ségur de la santé a permis de soutenir fortement les établissements hospitaliers et médico-sociaux en Normandie. Afin de refonder efficacement notre système de santé en le rendant plus équitable, plus moderne, plus résilient, plus innovant, plus souple et plus à l'écoute des usagers et des territoires, l'ARS a mené dès le début de l'année 2021 un important travail de concertation avec les acteurs de terrain et les élus locaux, qui a permis d'identifier l'ensemble des besoins d'investissement des dix prochaines années mais également d'associer les collectivités à ce projet de territoire. Ainsi, les projets d'investissement sont soutenus par l'État à hauteur de 650 millions d'euros, complétés par un fort engagement de la région Normandie à hauteur de 200 millions d'euros. Ces crédits sont dédiés à l'investissement et à l'assainissement financier des comptes des hôpitaux et aux investissements dans les EHPAD.

La santé constitue également un enjeu central du plan France 2030. Si les investissements portés par France Relance auront permis de consolider le système de santé actuel, France 2030 est porteuse d'une vision plus large et plus prospective. Plus large car sont également visés les entreprises, start-ups innovantes ou centres de recherche publique, notamment dans le cadre du développement de nouvelles thérapies. Plus prospectives également, les thématiques liées à la recherche et au développement étant particulièrement mises à l'honneur (une grande partie des dispositifs ouverts sont portés par Agence Nationale de la Recherche). Ainsi, afin que les acteurs concernés puissent identifier les mesures ouvertes, j'ai souhaité que la lettre de la semaine soit consacrée à la santé du futur.

Sommaire

APPELS À PROJETS ET AIDES

Appel à projets : « Industrialisation et Capacités Santé 2030 »

Appel à projets : « Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU 3) »

Appel à manifestation d'intérêt : « BIO-CLUSTERS 2022 »

Appel à projets : « Innovations en bio-thérapies et bioproduction »

À propos de France 2030

1. Appel à projets : « Industrialisation et Capacités Santé 2030 »

L'appel à projets « Industrialisation et Capacités Santé 2030 » est un dispositif d'aides s'inscrivant dans le cadre du plan Innovation Santé 2030 dans lequel le Gouvernement a identifié 3 secteurs aux problématiques d'industrialisation stratégiques pour l'avenir de nos industries de santé et pour notre souveraineté : la bioproduction pour les biothérapies et thérapies innovantes, les maladies infectieuses émergentes et menaces NRBC (Nucléaires, Radiologiques, Biologiques et Chimiques), et les dispositifs de diagnostic *in vitro*.

Les projets attendus doivent avoir une composante industrielle majoritaire et proposer une solution innovante ou de production de capacités stratégiques, et doivent inclure les autorisations de mise sur le marché ou les exigences normatives nécessaires. Les projets doivent consister en :

- une unité de production industrielle – après une phase de prototypage du produit de santé par exemple – qui représente la typologie de projets principalement visée par cet appel à projets, sur les thématiques précisées plus haut ;
- une installation d'une ligne pilote, à la condition que sa production soit destinée à de premières commercialisations ou pré-commercialisations, ou à des essais permettant la qualification finale du processus industriel de production, présentant une valeur ajoutée par rapport aux capacités de production existantes en France ;
- une installation d'une ligne pilote ou de production pour la production d'un produit innovant (en propre ou pour le compte d'un donneur d'ordre) ;
- une extension d'un site de production existant ;
- une augmentation de capacité de production sur toute ou partie de la chaîne de valeur de production d'un produit de santé ;
- pour les projets soumis au titre de la stratégie MIE-MN, une modernisation d'unités de production existantes ou de toute autre mesure conduisant à adapter et à renforcer (sécuriser) les chaînes d'approvisionnement et de production stratégiques (transfert technologique ou industriel, validation des produits, contrôle qualité...), pour les rendre flexibles et rapidement mobilisables en cas de crise sanitaire nécessitant une montée en charge ;
- le développement de plateformes multimodales mettant à disposition des entreprises des lignes de production innovantes permettant de mutualiser le foncier et les équipements ; des travaux d'amélioration de l'empreinte énergétique ou de réduction de l'empreinte carbone.

Date limite de dépôt : 09 janvier 2024

Plus d'infos : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-industrialisation-et-capacites-sante-2030>

2. Appel à projets : « Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU 3) »

Dans le cadre du plan France 2030, le gouvernement a décidé de consacrer 1Md€ pour renforcer notre capacité de recherche médicale. L'appel à projets « Instituts hospitaliers universitaires », doté de 300M€ vise à créer jusqu'à six nouveaux instituts Hospitalo-Universitaires (IHU), futurs pôles d'excellence en matière de recherche, de soin, de prévention, de formation et de transfert de technologies dans le domaine de la santé.

La mission des IHU est de développer, dans leur domaine thématique, des compétences et une capacité de recherche de niveau mondial, incluant une infrastructure de recherche clinique et une infrastructure de recherche translationnelle ouvertes aux projets émanant de partenaires publics ou privés, d'origine nationale ou internationale. Les infrastructures de recherche clinique et de recherche translationnelle permettent la valorisation des découvertes émanant du secteur public ainsi que les programmes de recherche partenariale.

La pertinence du modèle économique, de la gouvernance, la cohérence et l'intégration locale, l'association des partenaires essentiels y compris géographiquement distants du site, avec les stratégies des établissements universitaires et hospitaliers, la capacité d'entraînement national sur la discipline, la capacité de transformation des pratiques des professionnels de santé et des enseignements, l'association de la recherche privée, la qualité de l'organisation de la valorisation, ses retombées potentielles (économiques et sociales) seront autant d'éléments d'appréciation des dossiers en complément de l'originalité, de l'excellence et de l'ambition scientifique du projet.

Date limite de dépôt : 07 novembre 2022

Plus d'infos : <https://anr.fr/fr/detail/call/instituts-hospitalo-universitaires-ihu-3-appel-a-projets-2022/>

3. Appel à manifestation d'intérêt « BIOCLUSTERS 2022 »

Dans le cadre du plan France 2030, le gouvernement a décidé de consacrer 1 Md€ pour relancer et consolider la politique de site de recherche en santé. Inspiré du Biocluster de Boston (Massachusetts, USA), chaque biocluster, écosystème d'innovation avec les entreprises, constituera un guichet unique facilitateur et animateur de réseau, catalysant au sein d'un lieu unique une masse critique d'acteurs faisant référence (industries, recherche, soins, formation) autour d'une thématique porteuse d'innovation de rupture et bénéficiera d'un engagement fort des collectivités locales pour asseoir son attractivité. Les missions d'un biocluster seront d'attirer et accueillir des entreprises et mettre en place des services (accès à des plateformes...), de faciliter les partenariats publics-privés avec les partenaires académiques du site (universités, organismes de recherche...) et les établissements de soins (CHU, CLCC...), d'incuber et accélérer le développement des startups, de promouvoir les formations pluridisciplinaires et la recherche de très haut niveau répondant aux besoins des industriels, de favoriser les collaborations avec les centres d'excellence nationaux d'autres régions, d'être l'interlocuteur unique des collectivités locales pour permettre l'aménagement territorial qui lui est nécessaire, et de donner une visibilité internationale aux institutions publiques et aux entreprises du biocluster. L'appel à manifestation d'intérêt Bioclusters, doté de 300 M€ de France 2030, vise à faire émerger au maximum trois bioclusters de dimension mondiale.

Date limite de dépôt : 07 novembre 2022

Plus d'infos : <https://anr.fr/fr/detail/call/bioclusters-appel-a-manifestation-dinteret-selectif-2022/>

4. Appel à projets : « Innovations en biothérapies et bioproduction »

L'appel à projets « Innovations en biothérapies et bioproduction » est un dispositif d'aide s'inscrivant dans le cadre de la stratégie d'accélération « Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes ». Il a pour objectif de catalyser et maintenir l'excellence de la recherche en biothérapie en accélérant notamment le transfert technologique et en assurant un flux constant d'innovations, de la paillasse au lit du patient. Les projets attendus doivent proposer des solutions innovantes portant sur les 3 thématiques suivantes :

- **Thématique 1 :** Développement de biothérapies en santé humaine ou santé animale (lorsqu'un impact sur la santé humaine est envisagé)
- **Thématique 2 :** Développement d'outils de R&D ou de stratification pour le développement de biothérapies.
- **Thématique 3 :** Développement de nouveaux procédés de bioproduction, nouveaux outils, équipements et systèmes d'optimisation de technologies de bioproduction existantes.

Date limite de dépôt : 23 novembre 2023

Plus d'infos : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-innovations-en-biotherapies-et-bioproduction>

Contact

pref-francerelance@seine-maritime.gouv.fr

À propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030

- Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clés de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques.
- L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50% de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).